

# ALGUES VERTES

## Les mesures pour protéger sa santé



Je suis amené à fréquenter des zones du littoral présentant des échouages d'algues vertes. Y a-t-il un danger pour ma santé ?

### **NON, SI LES ALGUES VERTES SONT FRAÎCHES.**

Les algues vertes fraîches flottantes dans l'eau ou échouées sur le littoral ne représentent aucun danger pour la santé.

### **OUI, SI LES ALGUES VERTES SONT ENTRÉES EN PHASE DE DÉCOMPOSITION.**

La décomposition à l'air libre des algues vertes n'ayant pu être ramassées se traduit soit par une croûte superficielle de teinte blanchâtre, soit par des dépôts de couleur foncée, bleutée à noire. Ce phénomène de putréfaction engendre des émanations de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), un gaz très toxique. Ce gaz est invisible mais présente une odeur forte d'œuf pourri.



**EN CAS DE BRASSAGE D'AMAS D'ALGUES EN DÉCOMPOSITION OU DE RUPTURE DE CROUTE**

**L'ÉMANATION DU SULFURE D'HYDROGÈNE (H<sub>2</sub>S) PEUT CONDUIRE À UNE INTOXICATION ET PRÉSENTE DONC UN DANGER. LA GRAVITÉ DE L'INTOXICATION DÉPEND DE LA DOSE RESPIRÉE ET DE LA DURÉE D'EXPOSITION.**



## Quels gestes adopter pour protéger ma santé ?

Je suis les recommandations sanitaires, en particulier si je fais partie des personnes vulnérables et sensibles (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes âgées, insuffisants respiratoires, asthmatiques, etc.)

- Je me tiens éloigné des zones d'échouage d'algues vertes en décomposition
- Je ne les manipule pas, ni ne marche dessus
- Je m'éloigne des zones d'échouage si je suis incommodé par l'odeur d'H2S (œuf pourri).



## Je présente des symptômes à proximité d'une zone d'échouage d'algues vertes, que dois-je faire ?



En cas de symptômes irritatifs (yeux ou gorge irrités, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements...), je m'éloigne de la zone.

**Je contacte le centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) au 02 41 48 21 21** en précisant le lieu d'exposition, et je consulte mon médecin traitant le cas échéant.

**SI JE SUIS TÉMOIN D'UNE PERSONNE VICTIME D'UN MALAISE AU NIVEAU D'UN AMAS D'ALGUES VERTES EN DÉCOMPOSITION. EN L'ABSENCE DE MATÉRIEL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ADAPTÉ (EX : MASQUE À GAZ), JE N'INTERVIENS PAS DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA PERSONNE.**

**J'APPELLE LES SECOURS - 112**

**DEVANT DES SYMPTÔMES PLUS SÉVÈRES (MALAISE, GÊNE RESPIRATOIRE IMPORTANTE, DOULEUR THORACIQUE...).**

**J'APPELLE LES SECOURS - 112**



Si la zone échouages d'algues vertes est balisée et interdite, c'est qu'elle est dangereuse, je respecte les indications portées sur les panneaux d'affichage.

**JE NE PÉNÈTRE PAS DANS LA ZONE, NI NE LAISSE DIVAGUER LES ANIMAUX.**

**JE NE M'APPROCHE PAS DES CHANTIERS DE RAMASSAGE À MOINS DE 30 MÈTRES.**